

## Plastifiants

# DINP/DIDP – Sans Danger – C’est officiel

L’Union européenne a officiellement conclu que l’utilisation des plastifiants vinyliques ‘phtalate de diisononyl’ (DINP) et ‘phtalate de diisodécyle’ (DIDP) est sans danger dans tous les domaines d’usage courant<sup>1</sup>, ce qui conforte les producteurs comme les utilisateurs.

### Le DINP et le DIDP ont obtenu le feu vert des autorités

L’évaluation réglementaire du DINP et du DIDP par l’UE a démarré il y a plus de dix ans. Publiées en avril 2006, les conclusions positives de celle-ci permettent enfin à l’industrie des plastifiants d’être satisfaite.

Ces deux études, menées par des experts en évaluation de risques provenant des 25 pays membres de l’UE, ont permis de conclure que ces substances peuvent être utilisées en toute sécurité dans les applications courantes du PVC souple.

Ces conclusions reflètent également celles de l’OCDE, du Japon et des Etats-Unis pour ces mêmes produits.

Le processus européen d’évaluation des risques est considéré au niveau international comme une référence en la matière, grâce à son caractère exhaustif et grâce aussi à la bonne réputation dont jouit l’UE dans le domaine de la protection environnementale. Il existe plus de 100.000 substances chimiques référencées par les autorités européennes. Le DINP et le DIDP font partie des seules 39 substances qui ont vu publiées les conclusions de leur évaluation de risques dans le Journal Officiel de l’Union européenne.

Suite à la nouvelle législation européenne limitant l’utilisation de ces substances dans les jouets et dans les articles de puériculture et suite au nouveau règlement sur le contact alimentaire, les conclusions de l’UE affirment de façon claire qu’aucune mesure législative supplémentaire sur l’usage du DINP et du DIDP n’est requise.

Les producteurs de phtalates, additifs permettant de rendre le PVC flexible, ont résisté aux attaques répétées, souvent sans fondement scientifique, des media. Le Dr. David Cadogan du « European Council for Plasticisers and Intermediates » (ECPI) explique: *“Nos produits sont sur le marché depuis une quarantaine d’années et aucun signe n’indique qu’ils puissent poser un problème sur le plan de la santé ou de l’environnement. Cependant, notre industrie a décidé d’aller plus loin et d’investir dans la recherche pour garantir l’avenir de nos produits pour nos clients. Les résultats du processus d’évaluation représentent l’accomplissement de notre engagement dans le cadre de Vinyl 2010 [engagement volontaire de l’industrie du PVC dans le développement durable] et fournissent aussi une base scientifique sur laquelle nos clients pourront juger nos produits.”*

### L’UE confirme que le DINP et le DIDP peuvent être utilisés dans les applications courantes

Les utilisateurs de PVC flexible à base de DINP et de DIDP se réjouissent des excellents résultats du processus d’évaluation des risques. Ils y voient un signe fort qu’ils peuvent continuer à utiliser les deux substances en toute confiance.

Le PVC flexible plastifié avec du DINP ou du DIDP est utilisé dans de nombreux produits finis. Le rapport coût / performance du PVC souple est un facteur d’importance dans le secteur automobile notamment en ce qui concerne les intérieurs en simili cuir. L’industrie du revêtement de sol quant à elle apprécie les nombreuses possibilités qu’offre le PVC flexible en terme de conception et de suivi de la mode. Dans les câbles, ce sont la longévité et la flexibilité du produit qui sont essentielles.

Etant donné les faibles volatilité et migration de ces substances, même si un adulte vivait 24 heures par jour pendant toute une vie dans une chambre recouverte de PVC du sol aux murs, les niveaux d’exposition à ces substances resteraient si négligeables qu’il n’y aurait aucune inquiétude à avoir.

### Bien documenté et prêt pour REACH

Le DINP et le DIDP font partie des produits chimiques les plus étudiés sur le plan des risques sanitaires et environnementaux. Ils sont donc dans une position favorable à l’heure de REACH. Comme le Dr. Cadogan le remarque, *“Avec plus de 350 études référencées et plus de 130 millions d’euros investis dans la recherche par l’industrie, les propriétés du DINP et du DIDP sont bien documentées. Ces substances sont prêtes pour l’enregistrement dans le cadre de REACH.”* De plus, le fait que ni le DINP ni le DIDP ne soient classés en tant que substances dangereuses signifie que les données générées au cours des dix dernières années excèdent ce qui est normalement requis pour leur enregistrement sous REACH.

Toutefois, après tant d’années de travail acharné, l’industrie européenne des plastifiants ne compte pas s’arrêter sur ce bon résultat. Elle va poursuivre ses efforts pour continuer à démontrer que l’utilisation de ses produits n’induit aucun risque et est par conséquent durable. *“REACH s’approche et nous continuons à travailler de manière scientifique et rationnelle tout en fournissant toute l’information et l’assistance dont les utilisateurs des DIDP et DINP ont besoin,”* déclare le Dr. Cadogan. Une première étape est le lancement de deux sites web [www.dinp-facts.com/RA](http://www.dinp-facts.com/RA) et [www.didp-facts.com/RA](http://www.didp-facts.com/RA). Les textes complets ainsi que des résumés des conclusions officielles de l’UE s’y trouvent.



1. Suite à la Directive de l’Union européenne 2005/84/EC qui réglemente l’usage du DINP et du DIDP dans les jouets et les articles de puériculture pouvant être placés en bouche, ces produits ne sont plus considérés comme d’usage courant sur le marché européen.